



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

35372



Distr.  
GENERALE

E/5657/Corr.2  
E/CN.14/642/Corr.2  
17 juin 1975

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

PARTIE III. RESOLUTIONS ET AUTRES DECISIONS ADOPTEES  
PAR LA CONFERENCE DES MINISTRES A SA  
TROISIEME REUNION

RECTIFICATIF

Dans la partie III, le sous-chapitre "AUTRE DECISION", pages 99 et 143, doit s'intituler "AUTRES DECISIONS". A la page 99, ajouter la ligne suivante sous le titre "AUTRES DECISIONS" : "Recommandations de la Conférence des planificateurs africains ..... 143"

A la page 143, ajouter le texte suivant après le paragraphe 512 :

"Recommandations de la Conférence des planificateurs africains

"513. La Conférence a invité le secrétariat de la Commission à porter à l'attention des Gouvernements membres les recommandations figurant dans le rapport de la cinquième session de la Conférence des planificateurs africains (E/CN.14/626) concernant la question d'une conception unifiée de l'analyse et de la planification du développement et celle de la participation nationale aux sessions de la Conférence des planificateurs africains, élargissant cette dernière recommandation de façon qu'elle englobe les autres organes subsidiaires de la Commission."

Le paragraphe 513 de la partie IV doit être renuméroté en conséquence.